

DDTM Nord

Risques naturels, technologiques et miniers



Lettre d'information n°4 - décembre 2015

EDITO

Cette année 2015 aura vu aboutir le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Marque après quelques années d'un processus de concertation nourrie. D'autres PPRI sont en phase d'achèvement, notamment celui de l'Aunelle-Hogneau. A côté de ce risque important pour notre département, d'autres risques sont présents, je pense notamment aux risques miniers et cavités souterraines. Des dispositifs nationaux sont d'ailleurs déployés et ce numéro aborde ainsi le dispositif PAPRICA pour la gestion des cavités. Il met ensuite en valeur le pilier de l'information au travers des dé-prescriptions, de l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) et des actions de sensibilisation menées sur certains territoires auprès des jeunes.

La poursuite des actions s'avère donc indispensable et nécessite la mobilisation de tous.

Je remercie à cet égard les multiples partenaires dans le domaine des risques naturels technologiques et miniers pour leur participation à cette newsletter. La promotion des actions d'information, de prévention, de protection et de gestion de crise demeure primordiale.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce dernier edito 2015 et en profite pour vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2016 à venir.

Philippe Lalart, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord

La gestion des risques repose sur quatre piliers. L'efficacité de cette gestion est garantie par une mise en œuvre adaptée et équilibrée sur chacun d'entre eux :



l'information : vise à l'acculturation aux risques en informant élus et citoyens sur les phénomènes auxquels ils sont exposés et les mesures qu'il convient d'adopter pour y faire face,



la prévention : vise à réduire l'impact des phénomènes en les prenant en compte le plus en amont dans le développement des territoires,



la protection : permet de protéger les biens et les personnes contre les effets des phénomènes les plus courants,



la gestion de crise : rend les secours les plus efficaces possibles en anticipant les catastrophes et en capitalisant les retours d'expériences.

Cette newsletter propose une décomposition en quatre rubriques répondant aux quatre piliers pour une gestion équilibrée de l'information.



Extrait de la monographie communale de Cambrai

La dé-prescription des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

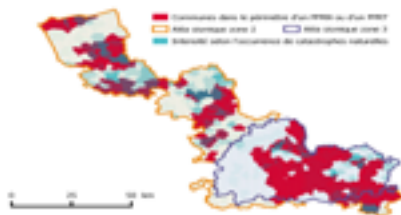
Dans les années 2000, de nombreux PPRN ont été prescrits à l'échelle communale, au titre des catastrophes naturelles.

La DDTM du Nord a mené des études de caractérisation des risques naturels qui ont concerné dans un premier temps le Cambrésis et ont abouti à la production de **116 monographies communales** qui ont été portées à connaissance des communes concernées. Par ailleurs, plusieurs PPR inondation (PPRI de la Marque, de la Selle, de l'Aunelle-Hogneau, de l'Ecaillon) ont été prescrits en 2014/2015 à l'échelle du bassin de risque.

Ce travail d'expertise a permis 215 dé-prescriptions anciennes concernant 184 communes, par la prise le 25 août 2015 de 13 arrêtés préfectoraux.

DDTM du Nord

Pour en savoir plus



Carte des zones du département du Nord couvertes par l'IAL

L'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL)

L'actualisation du formulaire d'état des risques naturels, miniers et technologiques et la prescription en 2014 et 2015 de plusieurs Plans de Prévention des Risques Naturels et Miniers dans le département du Nord ont conduit la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord à procéder à une refonte des arrêtés préfectoraux relatifs à l'Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL) et des dossiers d'information communaux.

Dans ce cadre, par arrêtés du 24 juillet 2015, la DDTM du Nord a mis à jour la liste des communes du département du Nord concernées par l'IAL, ainsi que chacun des 650 arrêtés communaux et les dossiers annexés.

Le vendeur et/ou le bailleur d'un bien immobilier, éventuellement assisté d'un professionnel de la vente ou de la location, complète le formulaire d'état des risques naturels, miniers et technologiques, sur la base des informations contenus dans le dossier d'information communal. Cet état doit être joint au contrat de vente ou de location.

DDTM du Nord

Pour en savoir plus



Culture du Polder et Sensibilisation au Risque Inondation

Après avoir développé des outils destinés à développer la « culture du polder » dans la région des wateringues, **l'Agence d'Urbanisme (AGUR)** poursuit sa mission de sensibilisation au risque inondation.

En 2014/2015, plusieurs supports destinés à développer la « culture du polder » dans la région des wateringues ont été produits :

- un projet pédagogique pour les scolaires,
- une maquette animée des wateringues,
- un jeu de société,
- un livret et un film pédagogiques sur les Wateringues.

Ces supports, fruit de la collaboration entre l'AGUR et l'Institut Interdépartemental des Wateringues (IIW), et réalisés avec l'appui de l'Agence de l'eau, sont largement diffusés sur le territoire.

Fort de son expérience, l'AGUR poursuit sa mission de sensibilisation auprès du grand public et plus particulièrement des scolaires.

AGUR

[Pour en savoir plus](#)



LA PRÉVENTION



Extrait de la carte d'aléa GEODERIS sur Denain

Les Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Suite aux études d'aléa minier résiduel menées par le bureau d'études **GEODERIS** entre 2007 et 2012 et aux études d'opportunité menées en 2014 par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 3 PPRM ont été prescrits sur 10 communes du Valenciennois, par arrêté préfectoral du 17 novembre 2014.

Le PPRM est un outil au service de la prévention des risques. Il a vocation à délimiter des zones exposées aux risques, à établir des règles d'aménagement du territoire adaptées, à définir des conditions de construction adéquates en termes d'objectifs de performance et à définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

DDTM du Nord

[Pour en savoir plus](#)



Effondrement à Lille-Hellemmes
(source SDIS)

Le Programme d'Actions pour la Prévention des Risques liés aux CAVités (PAPRICA).

Afin de structurer la politique de prévention du risque cavités, **la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR)** du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a publié en 2013 un plan national cavité.

Ce plan s'articule autour de 3 axes :

- favoriser l'émergence de stratégies locales de prévention du risque,
- informer, former et sensibiliser les acteurs de la prévention du risque,
- améliorer le savoir et mieux partager la connaissance, et se décline ensuite en 9 actions.

En particulier, l'action 2 de ce plan s'inscrit dans le premier axe ; elle vise l'élaboration d'un dispositif contractuel entre l'Etat et une collectivité : le PAPRICA.

Un appel a projet est lancé pour une phase test de la démarche et la DGPR sollicite les collectivités susceptibles d'être candidates. Un cahier des charges fixe le cadre des projets concernés par le programme.

DDTM Nord



Effondrement à Cantaing-sur-Escaut -
février 2014 (source BRGM)

Effondrement de cavités

A la préfecture du Nord, **le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense-Protection Civile (SIRACED-PC)**, joignable 24h/24 dans le cadre des astreintes, peut être averti d'un effondrement de terrain par un particulier, par un maire ou un service extérieur (SDIS, gendarmerie par exemple).

Le SIRACED-PC met alors en oeuvre plusieurs actions :

- 1/ il s'assure que le maire a bien été averti, si c'est un particulier qui a alerté.
- 2/ il demande au maire de prendre des premières mesures de sécurité selon la situation (déviation, périmètre de sécurité, arrêté de péril imminent, évacuation des personnes, relogement...)

3/ il demande au maire de remplir une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, en vue de permettre l'intervention du **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)** le plus rapidement possible. Cet expert dans son rapport établira les premières constatations et pourra également conseiller le maire et le particulier pour la mise en place de mesures de sécurité complémentaires.

Il pourra également recommander le passage d'un expert géotechnicien habilité à explorer si nécessaire pour une cavité souterraine par exemple.

4/ saisir le BRGM à l'appui de cette demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle du maire.

Le SIRACED-PC a élaboré un guide des cavités rappelant les procédures, les fonds de subvention existant en la matière. En outre l'**Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)** a également réalisé une brochure pour venir en aide aux particuliers et aux maires en cas d'effondrement survenu en domaine privé.

SIRACED-PC

[Pour en savoir plus](#)

UN MÉTIER



Prévisionniste au Service d'Incendie et de Secours

Les missions du sapeur-pompier prévisionniste sont nombreuses et consistent à :

- recenser l'ensemble des points d'eau incendie assurant la défense extérieure contre l'incendie des communes et vérifier périodiquement leur état,
- recenser les établissements ou sites à risques,
- mettre à jour une cartographie opérationnelle reprenant les voiries, bâtis et des données métiers telles que les points d'eau incendie, les établissements ou sites à risques,
- analyser les risques courants mais aussi particuliers aussi bien technologiques que naturels,
- étudier les risques d'incendie et de panique des manifestations
- participer à l'analyse de la planification préventive (PPRN, PPRT) et à la rédaction de la planification opérationnelle (ORSEC),
- émettre un avis sur les documents d'urbanisme et les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter une installation classée ,
- planifier des exercices permettant de tester et de vérifier l'efficacité des éléments de prévision.
- réaliser des retours d'expérience (RETEX).

SDIS du Nord

[Pour en savoir plus](#)

Ça s'est passé

Séminaire Littoral 62

Le 25 juin s'est déroulé à Merlimont le colloque proposé par l'association des maires (AMF) du Pas-de-Calais et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Pas-de-Calais, réalisé en partenariat avec les services de l'Etat - DDTM du Nord, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nord - Pas-de-Calais (DREAL) - sous la présidence de Jean-François Ropin, Président de l'AMF du Pas-de-Calais et de Fabienne Buccio, Préfète du Pas de Calais.

Les élus du littoral ont pu débattre de la prise en compte des risques dans l'urbanisme et l'aménagement, découvrir des projets innovants réalisés ou en cours de réalisation, et rechercher des solutions pour réduire la vulnérabilité de l'urbanisation existante.

Ont été abordés les thèmes suivants : la submersion marine et la résilience des territoires, la planification en zone à risques (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale), les assurances et la prévention des risques.

Approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la Marque

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Marque a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 octobre 2015. Il traite du risque d'inondation par débordement du cours d'eau principal et de ses affluents. Il concerne les 33 communes suivantes : Anstaing, Attiches, Avelin, Baisieux, Bourghelles, Bouvines, Cappelle-en-Pévèle, Chéreng, Cobrieux, Croix, Cysoing, Ennevelin, Forest-sur-Marque, Fretin, Genech, Gruson, Hem, La Neuville, Louvil, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Péronne-en-Mélantois, Pont-à-Marcq, Sailly-lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Templeuve, Thumeries, Tourmignies, Tressin, Villeneuve d'Ascq, Wannehain, Wasquehal et Willems.

Annexé au Plan Local d'Urbanisme, le PPRi est une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous.

Ça se passera

Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation, et plus particulièrement de l'élaboration des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord a organisé plusieurs réunions de travail avec l'ensemble des acteurs concernés. Préalablement un projet de diagnostic a été rédigé au cours du troisième trimestre 2015 et a fait l'objet d'une consultation des parties prenantes. Le comité de pilotage (COFIL) des SLGRI doit valider les travaux des groupes de travail, qui se concrétiseront, d'ici juin 2016, par une stratégie et d'un premier projet du plan d'actions partagé à l'échelle du territoire. Le Comité de pilotage (COFIL) de la SLGRI de Douai s'est tenu le 15 décembre 2015. Pour la SLGRI de la Sambre, la réunion est prévue le 14 janvier et pour celle de la Marque-Deûle, le 19 janvier 2016.

Directeur de publication : Philippe Lalart

Rédactrice en chef : Marie-Céline Masson

Réalisation : DDTM Nord - Service Sécurité Risques et Crises

site internet : <http://www.nord.gouv.fr>

contact : ddtm-newsletter-risques@nord.gouv.fr